



Le COS a (déjà) fêté LA SAINT VALENTIN

Vu la dernière réunion du COS qui s'est déroulée le 27 septembre 2012, c'est le moins que l'on puisse dire.

En effet, les membres du COS, à l'exception des élus du syndicat SUD bien entendu, ont voté allègrement une augmentation du revenu de leur cher Président. (Les élus du Syndicat Unifié se sont abstenus ?).

Donc de 37 000 euros annuels, l'indemnité forfaitaire du Président du COS passera à 55 000 euros, soit **une augmentation de 48 %**.

Après les réunions délocalisées à Paris puis en Corse et les jetons de présence passés à 900 euros par séance pour chaque membre de cette instance, c'était au tour du Président de croquer dans le gâteau...

Apparemment le COS ne connaît pas la crise !

Les arguments de Mr VALENTIN pour justifier cette augmentation, sont l'harmonisation de son indemnité sur celle des Présidents des autres COS de notre réseau et des Conseils d'Administrations du groupe Banque Populaire, l'évolution de la charge de sa fonction et sa présence régulière à la Caisse Nationale... !!!

A quand l'harmonisation des salaires des employés de la CELR sur la moyenne nationale des CAISSES D'ÉPARGNE, à quand la prise en compte de l'évolution de la charge de travail de chaque salarié de la CELR ?

On comprend mieux pourquoi la direction cherche à augmenter le PNB par ETP entraînant les mises en place d'Activation Clientèle et du nouvel outil sur le Suivi des Contributions Individuelles. Et ce n'est pas la peine de compter sur la dernière trouvaille de la direction (LES BATTLES !) pour augmenter notre pouvoir d'achat, au mieux ce sera 25 euros par employé...

Maigre consolation, le syndicat Sud a obtenu du COS, dans un souci d'équité, qu'un des critères de la part variable 2012 des membres du Directoire de la CELR portant sur le nombre de clients à activer, soit porté pour le Directoire de 8.000 à 15.400 clients actifs ce qui correspond à l'objectif des salariés de la CELR.

Tant que le syndicat SUD CELR aura des représentants élus par les employés dans cette instance, il continuera à dénoncer toutes les décisions qui lui paraîtront indécentes.

La section SUD CELR.